



UN DIVORCE TRES BIZARRE QUI SENT L'ARNAQUE

Par **cacahuete95**, le **19/02/2010** à **02:40**

Bonjour,

Je me permets de vous contacter pour ma belle mère qui vit chez moi depuis peu et qui est divorcée officiellement depuis 2002, par "consentement mutuel". Il me faut, au préalable à mes questions, vous préciser certains faits majeurs :

- 1- Ma belle mère est actuellement et officiellement depuis 2008 atteinte d'une maladie rare (démence à corps de levy) alliant parkinson et alzheimer, elle a aujourd'hui 78 ans.
- 2- C'est ainsi que suite à une enième chute (alors qu'elle vivait encore seule malgré l'avancée de la maladie) elle s'est fracturée le bassin et retrouvée à l'hôpital en décembre dernier. Mais elle demeurait alors à plus de 300 kms de ses 2 fils; mon mari et son frère.
- 3- Et très vite, suite à cette fracture, j'ai pu m'apercevoir que le "fréro" et l'ex-mari resté "très ami" avec elle, avaient l'air tous deux bien impatients de la faire placer chez les vieux et nous mettaient de sérieux bâtons dans les roues.
- 4- Moralité, ayant moi-même accueilli et accompagné mon papa en fin de vie en 2005 (HAD), j'ai jugé [s]urgent[s] d'en faire de même avec la mamie qui du reste comprend encore énormément de choses et reste pour le moment relativement autonome et je me bats depuis plusieurs semaines contre ces deux vipères.
- 5- J'ai déjà pu la faire rapatrier en urgence à l'hôpital le plus proche de chez nous et jusqu'à sa sortie (il y a 15 jours), le frère et le père continuaient leur cirque lié au "placement impératif" mais je me suis cramponnée et n'ai pas lâché prise, ni mon mari.
- 6- J'ai donc pris les devants en prévenant les médecins du statut réel de l'ex-mari et en faisant établir par la maman une attestation de personne de confiance en faveur de mon mari. Cela en présence du médecin principal et en lui précisant qu'il n'avait AUCUNE information à communiquer à ce (sale) type (l'ex mari)!
- 7- C'est ainsi que mon mari et moi-même sommes allés de découvertes en découvertes depuis lors ...
- 8- Il me faut enfin ajouter que le "sale type" en question, bien qu'agé de 81 ans, a conservé toutes ses facultés mentales et son poids, sa confiance, auprès de ma belle-mère dont il a allégrement abusé comme vous l'allez voir... Enfin, je précise que, bien évidemment, mon mari

est le "vilain petit canard" à qui l'on ne dit jamais rien

J'aurais donc besoin de vous S'IL VOUS PLAÎT pour savoir comment aider cette pauvre femme car ce que je découvre est une honte !

Je vous en parle dans le post suivant et vous prie de me pardonner cette langue

Par **cacahuete95**, le **19/02/2010** à **03:03**

PARTIE 2/3

Je poursuis donc :

- Tout d'abord, c'est le frère qui l'a sortie de l'hôpital avec une hâte incompréhensible, pour l'emmener... Chez lui.
- Ce après quoi, au bout de 3 jours, il nous disait qu'elle avait perdu la tête et qu'il fallait absolument la placer, là encore "au plus vite" alors que nous argumentions pour une reprise en appartement mais avec des aides ET PROCHE DE CHEZ NOUS;
- Cependant, sans nous départir, nous avons joué le jeu en lui suggérant de préparer son dossier, lui proposant dans l'intervalle de la prendre quelques jours à notre tour, "pour le soulager".
- Et le 06/02 dernier nous avons accueilli la maman à notre domicile.
- Tout d'abord, il nous est apparu très vite que ses facultés mentales étaient de loin, bien moins altérées que prétendues, ses difficultés résidant surtout dans la confusion des mots choisis et non dans leur sens >>> Pour qui fait l'effort d'écouter et de l'aider, ce qui du reste correspondait plus à nos visites à l'hôpital et à ce que nous en avons vu.
- Ensuite, nous avons pu constater qu'à l'évidence ses nuits étaient littéralement peuplées de cauchemards qui la faisait hurler à une fréquence incroyable d'une fois par heure alors que cela n'avait pas existé jusqu'à sa sortie de l'hôpital.
- Enfin, et surtout, nous avons constaté immédiatement l'absence de tout traitement méicamenteux et nous avons donc contacté immédiatement le frère qui nous a "expliqué" :
 - a) que le médicament prescrit la faisait tomber (sachant que c'est un anti-parkinsonien donc **tout le contraire**)
 - b) que toute façon, ils n'avaient plus de stock en pharmacie pour ce dosage (50mg)... Le fournisseur étant en rupture... (il n'existe pourtant que 2 médicaments vraiment prescrits pour ce genre de pathologie dont celui-ci évidemment...)
- Nous avons donc fait venir notre généraliste, puis fait une prise de sang, puis analyse urine, puis RDV neurologue, puis contact ancien médecin et neurologue + hôpital, puis bilan neuropsych etc...

Avec, bien entendu, reprise immédiate du traitement.

- Et nous nous sommes très vite rendu-compte que :

a) Non seulement le prétendu dosage introuvable n'avait en fin de compte JAMAIS existé, l'hôpital ayant continué à prescrire du 100mg

b) Lequel 100 mg faisait partie d'un stock (2 boîtes pleines)des effets que la maman avait sur elle !!!

- Là, on nous a rétorqué : "ah bon ? Ben j'vaias pas fait attention..." et pour les bas de contention qui ne furent pas non plus achetés : "ouais mais elle en a pas besoin de ça..."

Evidemment, à ce jeu là, on peut envoyer qui l'on veut chez les dingues ! Le traitement ayant évidemment AUSSI des effets sur l'humeur et la confusion...

La neurologue du service hospitalier l'a du reste confirmé attestant elle-même, en présence du frère, qu'il serait PLUS QUE souhaitable, pour cette patiente, qu'elle continue pour le moment à conserver son autonomie, ce qui lui serait profitable, sa maladie étant d'évolution lente.

- Position adoptée également par le médecin traitant et le médecin l'yant prise en charge à l'hôpital pour sa fracture.

- Le frère a donc eu de plus en plus de difficultés à nous opposer son point de vue et s'est soudain mis à parler de tutelle...

- J'ai jugé utile alors de voir quels étaient les biens de ma belle-mère et c'est là que nous avos découvert...

Par **cacahuete95**, le **19/02/2010** à **03:28**

Partie 3/3

- Un compte courant avec 10000 euros
- Un LEP avec 8200 euros
- Un codevi avec 3000 euros
- un plan assurance vie avec 44000 euros
- Un autre avec 40000 euros
- Un livret A avec 3000 euros

Le tout avec une procuration au nom...Du frère.

- Plus son appartement dans lequel elle vivait
- Plus un deuxième plus petit qui a été mis en vente et "géré dans ce sens" par... L'ex-mari (sans procuration aucune)

Lequel, après une séparation de corps effective depuis 1978 (qui prévoyait une pension de 1000 francs mensuel par enfant et de 1000 francs mensuels pour l maman)avait demandé et obtenu un divorce par consentement mutuel en 2002(il voulait se remarier et protéger sa

pouf).

Divorce sur lequel JE N'AI TROUVE aucun élément relatif à la séparation des biens, ni à leur acquisition (héritage, achat commun post ou pré-séparation) alors que cette liste DOIT nécessairement figurer au divorce en théorie...

Mieux encore, en intérogeant la maman, celle ci m'explique qu'il ne lui a jamais versé un centime des sommes allouées depuis la séparation mais pire encore, qu'au moment de la vente de l'un de leurs biens (pendant mariage)il avait gardé le prix de la vente alléguant que le bien n'était qu'à son nom à lui.

Et, au moment de la vente d'un deuxième bien, censé par accord oral, toujours avant divorce, compenser le fait précédent,il lui a au final réclamer "sa part" argumentant que la vente était plus importante que prévu.

Enfin, il lui devait une somme de 100000 francs jamais remboursée dont il lui a dit "ça, on le garde entre nous, motus".

Et, c'est en demandant aux impôts le double de sa taxe foncière que je découvre également qu'elle toujours en indivision sur un autre bien...

- Bien dont elle ne peut ABSOLUMENT PAS jouir ni profiter ni user de quelque manière que ce soit et DONT ELLE IGNORAIT MEME avoir conservé des droits, l'ex mari lui ayant fait avaler n'importe quoi, dont notamment qu'ils n'avaient plus de biens en communs.

Par contre, il lui a fait établir une reconnaissance de dettes, juste avant ce divorce, pour un montant de 93000 euros, prêtés au moyen de la fameuse vente dont il s'est soudain réclamé co-bénéficiaire. Cette reconnaissance a été enregistrée aux impôts et le remboursement soumis... A LA VENTE DU PETIT APPARTEMENT DONT IL SE SOUCIE TANT...

De même, pour des raisons qu'ils me reste encore à découvrir, il lui a attribué lors du divorce une pension compensatoire mensuelle de 229 euros (???) pendant 10 ans (???) qu'il verse mensuellement (je n'ai aps vérifié dans quelle mesure il lui faisait profiter de la rvision annuelle).

Bref, comme vous l'aurez compris si vous avez eu la patience d'aller jusqu'au out de ce long (méa culpa)exposé, RIEN n'est très clair dans ce divorce et je me demande :

- DANS QUELLE MESURE IL POURRAIT ETRE CONTESTE MALGRE LE TEMPS ECOULE, COMPTE TENU QU'IL ME SEMBLE ENTACHE D'IRREGULARITES FLAGRANTES

- COMMENT FAIRE RETABLIR LES VRAIS DROITS DE CETTE FEMME QUI A ETE TOTALEMENT MANIPULEE PAR ABUS DE CONFIANCE ET VULNERABILITE EVIDENTE

MERCI PAR AVANCE POUR VOS CONSEILS ET VOTRE AIDE;

Cordialement,

PS : l'internenment permettait, à mon sens, un fin plus rapide qui n'aurait pas permis à ma belle-mère de dépenser l'argent de ses comptes en banque, laissant ainsi à l'ex des liquidités

pour récupérer ""sa"" créance alors que sans liquidités, il savait devoir s'exposer au refus de vendre de mon mari, cela l'empêchant de récupérer sa mise puisque soumise exclusivement à la vente de ce bien...

CQFD

Par **cacahuete95**, le **25/02/2010** à **23:23**

Bonjour,

les 2 questions figurent (en majuscules et gras) à la fin de mon exposé.

Elles me semblaient claires pourtant ?

Qu'est ce que vous ne comprenez pas ?

Merci pour votre intérêt.

Cordialement,